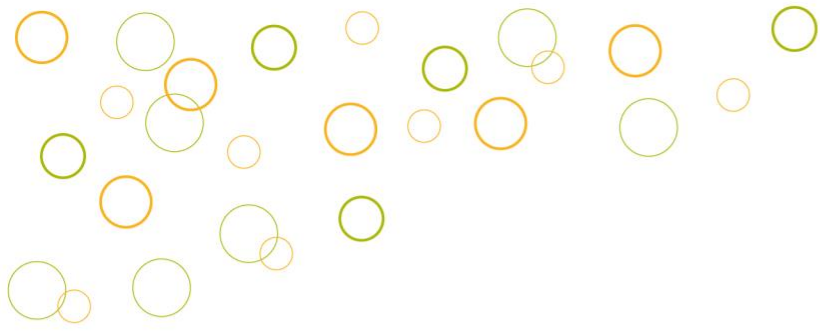


FINANCEMENT

// Relevé des sources //
de financement
Entreprise collective





Note : Considérant la diversité des programmes, les spécificités des modalités d’attribution et les modifications constantes, il est recommandé de se référer directement aux ministères ou organismes pour une information complète.

Dans le but d’améliorer sa documentation, le Pôle d’économie sociale du Centre-du-Québec invite les utilisatrices, utilisateurs à lui faire parvenir tout commentaire, permettant d’ajuster ou de bonifier le contenu, ainsi que leurs remarques d’appréciation.

Mise à jour : Novembre 2020



Créé en 1996, le Pôle d’économie sociale du Centre-du-Québec est un regroupement d’entreprises et d’acteurs de soutien voués à maximiser la contribution de l’économie sociale au développement des collectivités. Il concourt, à l’instar de tous les autres pôles d’économie sociale du Québec, à la promotion du modèle d’affaires collectif et à la réalisation d’actions de soutien au développement entrepreneurial. Il est également un lieu d’arrimage et d’interface entre le gouvernement et les milieux.



PÔLE
D'ÉCONOMIE SOCIALE
CENTRE-DU-QUÉBEC

819 692-6061
dg@polecentre-du-quebec.ca
www.economiesocialecentreduquebec.com



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT SPÉCIFIQUES POUR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE	5
Caisse d'économie solidaire Desjardins	5
Chantier de l'économie sociale/Programme de préparation à l'investissement (PPI)	5
Fiducie du Chantier de l'économie sociale	6
Filaction	6
Investissement Québec	8
Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)	9
DEUXIÈME SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT SECTEUR D'INTERVENTION	12
Secteur : Condition féminine	12
Femmessor - Centre-du-Québec.....	12
Secteur : Jeunesse	12
Fonds étudiant solidarité - travail du Québec.....	12
Mouvement Desjardins CréAvenir.....	13
Service Canada Jeunes et étudiants Stratégie Emploi et compétences jeunesse	13
Secteur : Employabilité	14
Services Québec Centres locaux d'emploi (CLE)	14
Secteur : Développement social	15
Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)	15
TROISIÈME SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT SECTEUR D'ACTIVITÉS.....	16
Secteur : Agroalimentaire	16
Financement agricole Canada.....	16
La Financière agricole du Québec.....	16
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	17
Secteur : Art et Culture Médias et communication	18
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).....	18
Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	18
Fonds de la musique du Canada - Volet initiatives collectives.....	19
Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC)	19
Ministère de la Culture et des Communications (MCC).....	20
Patrimoine canadien	20
Secteur : Environnement et Ressources naturelles	21
Environnement Canada	21
Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).....	21
Ministère Développement durable - Environnement et Lutte contre les changements climatiques.....	22
Secteur : Logements collectifs	22
Caisse d'économie solidaire Desjardins	22
Fiducie du Chantier de l'économie sociale	23
Fonds municipal vert (FMV).....	23
Société d'habitation du Québec	24
Secteur : Sport et Loisirs	25
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur/événements sportifs	25
Secteur : Tourisme	26
Filaction.....	26
Tourisme Centre-du-Québec	26
Tourisme Québec.....	27
Secteur : Transport	27
Ministère des Transports/transport collectif	27
QUATRIÈME SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT RÉGIONALES.....	28

Desjardins capital.....	28
Développement économique Canada (DEC) pour les régions du Québec.....	28
Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI).....	29
CINQUIÈME SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT SUPRALOCALES OU LOCALES.....	32
Société d'aide au développement des collectivités (SADC).....	32
MRC ou Organismes de développement économique territorial.....	32
AUTRES PROGRAMMES OU SOURCES DE FINANCEMENT.....	38
Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ).....	38
Micro-crédit.....	38
DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT.....	39
Relevé complet et mise à jour des programmes de soutien financier des gouvernements.....	39
Les obligations communautaires.....	39
Le Financement participatif.....	39
Fondations.....	40
Quelques fondations... ..	40
Fondation Béati.....	40
Fondation Bonduelle.....	41
Fondation de la faune du Québec.....	41
Habitat faunique Canada (HFC).....	42
Saputo.....	42
TechSoup Canada.....	42

PREMIÈRE SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT SPÉCIFIQUES POUR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS

Type : Prêt Commandite

Soutien au développement de l'économie solidaire en misant sur l'entrepreneuriat collectif, tout particulièrement dans cinq champs d'activité soit, le coopératif, l'associatif et le communautaire, le culturel et le patrimonial, l'habitation et le syndical.

Favorise l'accompagnement des entreprises, l'accès à un réseau de partenaires financiers et le soutien dans le montage financier grâce à ses outils, tels que :

- Fonds d'aide au développement du milieu;
- Fonds de soutien à l'action collective solidaire;
- Fonds d'innovation pour la gouvernance et la gestion des entreprises collectives;
- Dons et commandites de 250 \$ à 500 \$.

Admissibilité : Obligation d'être membre pour un prêt, un don et une commandite.

www.caissesolidaire.coop

Point de service Québec

155, boulevard Charest Est, bureau 500
Québec (Québec) G1K 3G6
1 877 647-1527
Courriel : caisse.t92276@desjardins.com

Point de service Montréal

2175, boulevard de Maisonneuve Est, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4S3
1 877 598-2122
Courriel : caisse.t92276@desjardins.com

Point de service Lanaudière

206, rue Baby, bureau 200
Joliette (Québec) J6E 2V5
1 877 647-1527
Courriel : caisse.t92276@desjardins.com

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE / PROGRAMME DE PRÉPARATION À L'INVESTISSEMENT (PPI)

Programme terminé, reconduction possible.

Type : Prêt Subvention

Le programme de préparation à l'investissement vise à outiller les entreprises qui cherchent d'autres bailleurs de fonds pour leur projet.

Type d'aide : Le PPI peut financer jusqu'à 80 % du montage financier du projet et jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

<https://chantier.qc.ca/ppi/>

Chantier de l'économie sociale

1431, rue Fullum, bureau 209
Montréal (Québec) H2K 0B5
1 888 251-3255
Courriel : info@chantier.qc.ca

FIDUCIE DU CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Type : Prêt Subvention

Type d'aide : Financement démarrage et expansion et financement immobilier.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale offre des prêts sans exigence de remboursement de capital avant 15 ans. Ce capital permet de soutenir les projets de démarrage et d'expansion des entreprises et d'appuyer leurs investissements immobiliers.

Variant entre 50 000 \$ et 1,5 million \$, les prêts de la Fiducie du Chantier se déclinent en deux types :

- Du capital patient opérations (CPO) : pour financer les coûts liés au fonds de roulement, à la mise en marché de nouveaux produits ainsi qu'à l'acquisition d'équipement de bureau, d'équipement informatique, de matériel roulant, de machinerie ou d'outillage. Ce capital patient opérations est investi sans garantie.
- Du capital patient immobilier (CPI) : pour financer les coûts directement associés à l'acquisition, à la construction ou à la rénovation d'actifs immobiliers tels qu'un immeuble, un bâtiment, un entrepôt, etc. Ce capital patient immobilier est garanti par une hypothèque immobilière subordonnée aux hypothèques immobilières pouvant être consenties à tout autre prêteur.

Ces prêts sont octroyés en fonction de montages financiers dans lesquels ils ne peuvent représenter plus de 35 % des frais liés au projet.

www.fiducieduchantier.qc.ca

Fiducie du Chantier de l'économie sociale

1431, rue Fullum, bureau 207

Montréal (Québec) H2K 0B5

1 877 350-0992

Courriel : info@fiducieduchantier.qc.ca

FILIACTION

Type : Prêt Subvention

Dans le cadre de chaque projet, Filiation évalue le potentiel dans son ensemble et veille à réunir des conditions de viabilité économique, de faisabilité technique et financière, ainsi que de pertinence sociale et environnementale.

Secteurs d'activité :

- Filiation privilégie les secteurs de *l'économie sociale, du tourisme et de la culture*.

Stades de développement :

- Filiation finance principalement le développement ou la croissance d'entreprises. Il est aussi présent pour des projets de consolidation, de relève, de fusion ou d'acquisition, ainsi que pour la prise de participation des travailleurs dans le cadre d'une coopérative de travailleurs actionnaires.

Types de financement :

- Prêt direct;
- Prêt convertible;
- Pont de financement;
- Capital-actions;
- Garantie de prêt;
- Autres types de financement.

Montants :

- Généralement de 50 000 \$ à 500 000 \$. Selon les projets, Filaction peut adapter son offre et les montants offerts.

Critères généraux :

- Qualité, expérience, expertise et complémentarité des promoteurs, de l'équipe de gestion, ainsi que des dirigeants, le cas échéant;
- Viabilité financière;
- Ancrage de l'entreprise dans son milieu, partenariats;
- Historique et projections sociales, économiques et financières de l'entreprise.

Tarification :

- Filaction révisé périodiquement la grille de tarification de manière à ce qu'elle demeure concurrentielle et adaptée à chaque investissement;
- Frais d'ouverture de dossier, sauf pour les entreprises d'économie sociale;
- Commission d'engagement perçue une seule fois, lors de la clôture du financement;
- Commission de suivi et frais annuels calculés sur le capital tout au long de la période d'investissement.

Modalités de remboursement :

- Souples et adaptées à la situation de l'entreprise;
- Durée d'intervention allant jusqu'à sept ans;
- Garantie adossée aux actifs de l'entreprise. L'engagement personnel des actionnaires clés est généralement demandé.

Type : Prêt Subvention

Fonds Innogec

Le Fonds a pour but de rendre accessibles les services professionnels de conseils en gestion et en gouvernance en contribuant au paiement d'honoraires professionnels pour des interventions-conseils au service de ces entreprises.

Type d'aide financière : 40 % des frais d'honoraires jusqu'à un maximum de 15 000 \$.

<https://filaction.qc.ca>

Point de service Québec

125, boul. Charest Est, bureau 301
Québec (Québec) G1K 3G5
1 888 525-2075
Courriel : info@filaction.qc.ca

Point de service Montréal

2175, boul. de Maisonneuve Est, bureau 235
Montréal (Québec) H2K 4S3
1 888 525-2075
Courriel : info@filaction.qc.ca

Prêt à l'entrepreneuriat collectif ou garantie de prêt

Type : Prêt Subvention

Particularités :

- Prêt à tarif concurrentiel;
- Prêt en partenariat avec d'autres prêteurs;
- Garantie de prêt : garantie de remboursement de la perte nette subie par l'institution financière qui vous accorde un prêt, une marge de crédit ou tout autre engagement financier à court terme;
- Financement en quasi-capitaux propres (« quasi-équité ») sous forme de dette subordonnée;
- Acquisition de parts privilégiées d'une coopérative.

Modalités :

- Financement minimal : 50 000 \$ représentant 100 % du projet;
- Peut couvrir jusqu'à 100 % des coûts du projet, généralement en partenariat avec d'autres prêteurs;
- Financement à court ou à long terme (jusqu'à 25 ans pour les immeubles);
- Moratoire de remboursement du capital possible (jusqu'à 24 mois);
- Garantie de prêt aux modalités variables selon la situation de l'entreprise;
- Des sûretés peuvent être exigées.

Critères d'admissibilité :

- Pour être admissibles, les coopératives et les OBNL, peu importe leur secteur d'activité, doivent avoir des activités marchandes.

Capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES)

Type : Prêt Subvention

Afin de faciliter la réalisation des projets des entreprises d'économie sociale, Investissement Québec peut offrir un prêt de capitalisation pouvant s'ajouter à d'autres sources de capital.

Agissant par effet de levier, cette intervention en quasi-capitaux propres (« quasi-équité ») contribuera au financement de projets de démarrage, d'expansion, de redressement ou de consolidation à des conditions avantageuses.

Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises

Type : Prêt Subvention

Objectif : Permettre aux coopératives de bénéficier de conditions avantageuses dans le cadre d'un achat complet ou partiel d'une entreprise pour en assurer la relève.

Modalités :

- Aide financière d'un minimum de 100 000 \$ et pouvant atteindre 2 M\$;
- Remboursement sur une période maximale de 15 ans;
- Taux d'intérêt fixe (réévalué tous les cinq ans) équivalant au taux des obligations du Québec majoré de 1,25 %;
- Prise en charge dégressive des intérêts pour les cinq premières années;
- Moratoire de remboursement du capital pouvant atteindre trois ans pour une reprise d'entreprise complète.

www.investquebec.com

Bureau régional

330, rue Cormier, bureau 302
Drummondville (Québec) J2C 8B3
1 844 474-6367

Type : Prêt Subvention

Soutien à l'essor des entreprises collectives en phase de démarrage, de consolidation, d'expansion ou de redressement, au moyen de quatre principaux volets d'intervention : prêt en aide technique, prêt de démarrage, prêt en capitalisation et prêt capital patient.

Prêt en aide technique

Le volet aide technique finance, sous forme de prêt, l'accès à des consultants et des spécialistes pour produire divers types d'études.

- Montant du prêt : entre 1 000 \$ et 5 000 \$;
- Remboursable uniquement si le projet se réalise;
- Sans intérêt jusqu'à la réalisation du projet;
- Mise de fonds de 10 % par le groupe promoteur (ou par un tiers : CLD, CDEC, SADC, Desjardins, etc.);
- Le RISQ ne finance pas la portion des taxes remboursables (TPS et/ou TVQ);
- Frais d'ouverture de dossier : 75 \$.

Exemples de projets admissibles :

- Plan d'affaires;
- Étude de marché;
- Étude de faisabilité ou de préfaisabilité;
- Toute autre étude pertinente pour la réalisation du projet.

Critères d'évaluation :

- Projet bien défini et répondant à un besoin;
- Finalité sociale, soutien et ancrage dans le milieu;
- Expérience et expertise des promoteurs (équipe de direction et conseil d'administration);
- Qualité et pertinence du consultant retenu pour l'étude.

Prêt de prédémarrage

- L'investissement d'un maximum de 100 000 \$ sur deux ans, soit 50 000 \$ par année, se fait sous forme de capital patient sans garantie et sans remboursement de capital pendant la période de prédémarrage;
- La période de prédémarrage est généralement d'une durée maximale de deux ans;
- Un congé d'intérêt sera offert pendant la période de prédémarrage;
- Frais d'ouverture de dossier : 100 \$ payable lors de l'ouverture du dossier (déductible de la commission d'engagement);
- Commission d'engagement : 1,5 % du montant autorisé payable lors du déboursé de l'investissement;
- Le déboursement de l'investissement se fait en plusieurs tranches selon les besoins de l'entreprise.

Dépenses admissibles :

- Embauche de ressources humaines internes essentielles à la création du projet;
- Fabrication de prototypes et réalisation de test de marché;
- Frais liés à la location d'un local, les équipements informatiques, la télécommunication, les fournitures et autres frais de fonctionnement;
- Frais de déplacement, de représentation et autres dépenses jugées essentielles à la réalisation du projet;
- Frais d'un consultant, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, afin de réaliser des études complémentaires nécessaires pour finaliser le plan d'affaires;
- Dépenses en recherche et développement pour les entreprises existantes;
- Recherche ou établissement de partenariats et mise en place de consortium pour répondre aux appels d'offres;
- Démarchage de marché (négociation avec les fournisseurs et les clients potentiels);
- Préparation d'une ronde de financement et démarches auprès de différents bailleurs de fonds en économie sociale.

Remboursement à partir du démarrage :

- Le prêt de prédémarrage est remboursable lors du démarrage, au moment de la première ronde de financement ou lors des premières ventes.
- En cas d'impossibilité d'un remboursement lors de la première ronde de financement et/ou de réalisation des premières ventes, les modalités de remboursement du prêt de prédémarrage sont les suivantes :
 - ✓ Terme de 10 ans maximum après la période de prédémarrage (généralement d'une période maximale de 2 ans);
 - ✓ Taux d'intérêt fixe de 8 % pour toute la durée du prêt;
 - ✓ Remboursement en général par paiements fixes (capital et intérêts);
 - ✓ Possibilité de moratoire sur le remboursement en capital n'excédant pas cinq ans;
 - ✓ Remboursement par anticipation sans pénalité avec préavis de 90 jours.

Prêt en capitalisation

- Aide financière sous forme de capital complémentaire à celui d'autres institutions de financement permettant de soutenir la mise de fonds des promoteurs;
- Frais d'ouverture de dossier : 200 \$ payable lors de l'ouverture du dossier (déductible de la commission d'engagement);
- Commission d'engagement : 1,5 % du montant autorisé payable lors du déboursé.

Formes d'investissement :

- Prêt;
- Garantie de prêt ou marge de crédit;
- Prise de participation.

Montant des investissements : 20 000 \$ jusqu'à 50 000 \$

- Aucune prise de garantie;
- Modalités de remboursement flexibles;
- Possibilité de moratoire sur le remboursement du capital pouvant aller jusqu'à cinq ans;
- Faible taux d'intérêt jumelé à une prime de risque minimale;
- Durée des investissements de deux à dix ans;
- Financement complémentaire.

Dépenses admissibles :

- Besoins de fonds de roulement;
- Dépenses liées au développement, telles que : honoraires professionnels, frais d'expertise, autres frais encourus pour les services de consultants ou de spécialistes requis pour réaliser des études;
- Dépenses en capital, telles que : terrain, bâtisse (acquérir, rénover ou améliorer vos installations), équipement et machinerie, matériel roulant;
- Supporter vos comptes clients;
- Acquérir une entreprise ou un fonds de commerce;
- Toute autre dépense de même nature, à l'exception des dépenses d'achalandage;
- Acquisition en technologie, en logiciel ou progiciel, en brevet et toute autre dépense de même nature.

Prêt capital patient

Montant des investissements : de 50 000 \$ à 1,5 million \$

Aucuns frais d'ouverture de dossier.

Le RISQ reçoit et analyse les demandes d'investissement déposées à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Elle offre deux types de prêts, du capital patient opérations (CPO) et du capital patient immobilier (CPI). Comme leur nom l'indique, l'un soutient les opérations de votre entreprise et l'autre appuie des investissements immobiliers.

Caractéristiques :

- Sans exigence de remboursement de capital avant 15 ans;
- Taux d'intérêt fixe pour toute la durée de l'investissement;
- Montant du prêt octroyé ne peut représenter plus de 35 % des frais liés au projet;
- Entreprises en économie sociale dont l'actif est inférieur à 100 M \$ ou dont le capital est inférieur à 50 M \$.

Projets admissibles :

- Développement ou amélioration des activités;
- Adaptation des produits et services;
- Coûts liés au fonds de roulement;
- Mise en marché de nouveaux produits;
- Acquisition d'équipement de bureau, d'équipement informatique, de matériel roulant, de machinerie ou d'outillage;
- Coûts associés à l'acquisition, à la construction ou à la rénovation d'actifs immobiliers tels qu'un immeuble, un bâtiment, un entrepôt, etc.

www.fonds-risq.qc.ca

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

1431, rue Fullum, bureau 208

Montréal (Québec) H2K 0B5

1 855 388-2355

Courriel : risq@fonds-risq.qc.ca

DEUXIÈME SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT | SECTEUR D'INTERVENTION

SECTEUR : CONDITION FÉMININE

FEMMESSOR - CENTRE-DU-QUÉBEC

Type : Prêt Subvention

- Femmessor offre du financement pour des projets de création, de croissance et d'acquisitions d'entreprises dirigées par une femme et dont le conseil d'administration est composé en totalité ou en partie (au moins 25%) par des femmes.
- Financement adapté sous forme de prêt conventionnel, et ce, pour tous les secteurs d'activités.

Bureau de Victoriaville

345, boul. Labbé Nord
Victoriaville (Québec) G6P 1B1
1 844 523-7767

Bureau de Drummondville

1422, rue Jean-Berchmans-Michaud
Drummondville (Québec) J2C 7V3
819 604-1235
Courriel : centre-du-quebec@femmessor.com

<https://femmessor.com/>

SECTEUR : JEUNESSE

FONDS ÉTUDIANT SOLIDARITÉ - TRAVAIL DU QUÉBEC

Type : Prêt Subvention

Incite les employeurs à créer des emplois d'été à caractère éducatif et social (Fonds étudiant 1).

Contribue à la mise sur pied des coopératives jeunesse de services (Fonds étudiant 2).

Soutient les OBNL du secteur communautaire, de l'économie sociale et de l'action communautaire (Fonds ÉS)

Budget du programme :

- Fonds étudiant 1 : 90 % du salaire brut de l'étudiant. L'organisme contribue donc pour 10 % en plus d'assumer les coûts reliés à l'emploi. Le taux horaire, de même que le nombre de semaines subventionnées varient en fonction du niveau de scolarité de l'étudiant.
- Fonds étudiant 2 : 100 % du salaire des animatrices et animateurs embauché(e)s par les coopératives jeunesse de services.

www.fondsetudiant.com

Fonds étudiant solidarité-travail du Québec I et II

545, boul. Crémazie Est, bureau 200
Montréal (Québec) H2M 2W4
514 850-4810
Courriel : fondsetudiant@fondsetudiant.com

Type : Prêt Subvention

Financer les projets des jeunes entrepreneurs qui ne se qualifient pas pour du financement traditionnel, sans exiger de mises de fonds propres et les garanties usuelles.

Offrir aux entrepreneurs l'encadrement, le soutien et l'accompagnement grâce à des organismes du milieu, partenaires du programme.

Financements possibles :

- Subvention de soutien au démarrage ou de financement du fonds de roulement;
- Prêt sans intérêt, remboursable à partir de la deuxième année, pouvant servir de levier pour accéder à du financement traditionnel.

Critères d'admissibilité :

- Être membre d'une des caisses Desjardins participantes ou le devenir;
- Habiter et lancer l'entreprise sur le territoire d'une des caisses participantes;
- Avoir entre 18 et 35 ans;
- Présenter un projet viable de démarrage d'entreprises ou de consolidation d'une entreprise existante depuis moins de trois ans.

www.desjardins.com

<p>Mouvement Desjardins Créavenir 1 866 477-4845, poste 2012 Courriel : coopmoi@desjardins.com</p>

Type : Prêt Subvention

Aide les jeunes de 15 à 30 ans à acquérir les connaissances et à développer les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour se préparer à intégrer le marché du travail.

La Stratégie emploi jeunesse vise trois volets :

- Connexion compétences : aide les jeunes ayant des obstacles à l'emploi (familles monoparentales, autochtones, immigrantes, immigrants, faible scolarité, etc.);
- Objectif carrière : offre aux diplômés de niveau postsecondaire la possibilité d'acquérir de l'expérience de travail liée à leur carrière;
- Expérience emploi été : crée des possibilités d'emplois d'été aux étudiants du secondaire ou postsecondaire.

www.servicecanada.gc.ca

<p>Service Canada 1 800 926-9105</p>

Type : Prêt Subvention salariale

Trois programmes disponibles :

- 1) Programme d'aide à l'intégration des membres des Premières Nations et des Inuits.
- 2) Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles.
- 3) Contrat d'intégration au travail pour les personnes handicapées.

La subvention salariale est une aide financière qui peut, selon certaines conditions, vous être versée pour procéder à l'embauche, à l'accueil et à l'intégration en emploi d'une personne admissible à cette mesure.

Conditions :

- L'emploi doit présenter de bonnes possibilités de rétention au-delà de la subvention. Il doit être d'au moins 30 heures par semaine et d'au plus 40 heures. Le poste doit être vacant ou additionnel et le salaire versé doit respecter l'échelle salariale en vigueur au sein de l'entreprise. Un emploi saisonnier peut aussi être admissible si, entre autres, il est récurrent.
- La durée de la subvention est établie en fonction de la complexité de la tâche et du « bagage » de la personne (expériences, formation, habiletés, etc.).

Dépenses qui peuvent être admissibles :

- Cette aide, sous la forme d'une subvention, couvre une partie du salaire assurable de la personne en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi. Emploi-Québec peut également verser une subvention pour rembourser une partie ou la totalité du salaire ou des honoraires d'un accompagnateur, de même que les coûts d'une formation d'appoint.

Il est fortement recommandé de communiquer avec votre CLE afin de connaître les détails liés à cette aide financière.

www.emploiquebec.net

<https://www.mtess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/>

CLE de Drummondville

270, rue Lindsay, RC et 1^{er} étage
Drummondville (Québec) J2B 1G3
1 800 567-3868

CLE de l'Érable

1971, rue Bilodeau
Plessisville (Québec) G6L 3J1
1 877 714-5586

CLE de Nicolet-Yamaska

1300, boul. de Port-Royal
Bécancour (Québec) G9H 1X6
1 866 523-3711

CLE de Victoriaville

62, rue Saint-Jean-Baptiste, RC
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
1 800 463-0950

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

Ce fonds est destiné à soutenir différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Admissibilité :

- Les organismes à but non lucratif (OBNL);
- Les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec.

Projets admissibles :

- Les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- Les initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

<https://crds.centre-du-quebec.qc.ca/alliance/#info>

https://mtess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien_sacais/fonds-quebecois-initiatives-sociales/index.asp

**Comité régional en développement social du
Centre-du-Québec**

154, rue Dunkin
Drummondville (Québec) J2B 5V1
819 477-0505, poste 119

Mélanie Bergeron, coordonnatrice
mbergeron.crds@centraide-cdq.ca

Amada Aldama, agente de développement
agentedeveloppement.crds@centraide-cdq.ca

TROISIÈME SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT | SECTEUR D'ACTIVITÉS

SECTEUR : AGROALIMENTAIRE

FINANCEMENT AGRICOLE CANADA

Type : Prêt Subvention

Met en valeur le secteur rural canadien par l'offre de solutions financières et commerciales aux fermes familiales, aux agroentreprises et en agroalimentaire et logistique.

Offre d'aide financière : Produits de prêt, capital de risque, etc.

Exemples de projets pouvant être financés :

- Projets de jeunes agriculteurs;
- Relève agricole;
- Femmes entrepreneures;
- Transfert d'exploitation agricole;
- Achat de terres et de bâtiments;
- Transformation d'aliments;
- Conserveries;
- Vignobles;
- Distilleries;
- Microbrasseries, etc.

www.fcc-fac.ca

Drummondville

qcdrummondville@fac-fcc.ca

400, rue Cormier, bureau 5
Drummondville (Québec) J2C 7L9
819 478-2561

Victoriaville

qcvictoriaville@fac-fcc.ca

565, boul. des Bois-Francs Sud, bureau 10
Victoriaville (Québec) G6P 5X6
819 357-1810

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Type : Prêt Subvention

Soutient des projets rentables et structurants pour le développement des secteurs agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec.

Aide financière : Capital de risque.

Organismes admissibles : Entreprises agricoles.

Entreprises agricoles admissibles :

- Présenter des perspectives de continuité;
- Être détenues à 60 % par des personnes pratiquant l'agriculture;
- Respecter les normes environnementales établies en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et du règlement sur les exploitations agricoles, particulièrement les exigences touchant le bilan de phosphore et les droits d'exploitation.

Projets admissibles :

- L'achat de biens mobiliers (incluant le quota) ou immobiliers;
- Les besoins permanents du fonds de roulement;
- L'achat ou le rachat d'intérêts ou d'actions dans une entreprise agricole ou de biens et services;
- Le refinancement d'un prêt;
- Des activités à valeur ajoutée pour les produits agricoles de l'exploitation, etc.

www.fadq.qc.ca

Centre de services de Victoriaville

767, boul. Pierre-Roux Est, bureau 102
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
819 758-8239
Sans frais : 1 800 749-3646

Centre de services de Nicolet

460, boul. Louis-Fréchette, 1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
819 293-6991
Sans frais : 1 800 749-3646

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)

Type : Prêt Subvention

Les programmes d'aide financière portent sur les sujets suivants :

- Abattoirs;
- Aide aux fromageries;
- Amélioration de la salubrité et de la qualité;
- Développement de l'industrie de la transformation alimentaire;
- Développement des marchés;
- Développement régional;
- Formation;
- Recherche-développement et innovation.

Type d'aide financière : Les montants de subvention varient de quelques milliers à des centaines de milliers de dollars. Il est fortement recommandé de contacter un conseiller d'un des quatre centres de services de la région pour plus de précisions.

Exemple d'un programme pour le développement des marchés - Programme de proximité :

Ce programme vise à rapprocher les producteurs agricoles et les transformateurs artisans des consommateurs par le développement et la consolidation d'initiatives de mise en marché de proximité répondant aux besoins des consommateurs.

Admissibilité : Tout type d'entreprise.

Aide financière : L'aide accordée peut atteindre 70 % du total des dépenses admissibles. L'aide financière maximale est de 50 000 \$ par projet pour la durée du programme.

www.mapaq.gouv.qc.ca

**Direction régionale du Centre-du-Québec
Guichet régional Transformation alimentaire
Québec du Centre-du-Québec**

460, boul. Louis-Fréchette, 2^e étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
819 293-8501, poste 4421

Centre de services de Drummondville

1525, boul. Saint-Joseph
Drummondville (Québec) J2C 2E9
819 475-8403

Centre de services de Nicolet

460, boul. Louis-Fréchette, RC
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
819 293-8255

Centre de services de Victoriaville

767, boul. Pierre-Roux Est, bureau 100
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
819 758-1591

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)

Type : Prêt Subvention

Soutient la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques ainsi que la recherche architecturale.

Programmes dans les secteurs suivants :

- Architecture, arts visuels et métiers d'art;
- Arts du cirque;
- Arts médiatiques;
- Arts multidisciplinaires;
- Danse;
- Littérature et conte;
- Musique;
- Théâtre.

www.calq.gouv.qc.ca

Québec

79, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5N5
418 643-1707
Sans frais : 1 800 608-3350
Courriel : info@calq.gouv.qc.ca

Montréal

1435, rue De Bleury, bureau 300
Montréal (Québec) H3A 2H7
514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Courriel : info@calq.gouv.qc.ca

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Type : Prêt Subvention

Il s'agit d'un programme de subvention de Patrimoine canadien.

Admissibilité : être un organisme à but non lucratif (OBNL).

Projets admissibles :

Festivals locaux : Aide financière aux groupes locaux pour des festivals récurrents qui présentent des œuvres d'artistes et d'artisans locaux et d'interprètes du patrimoine.

Commémorations communautaires : Aide financière aux groupes locaux pour des événements locaux non récurrents, avec ou sans projet mineur d'immobilisations. Exemples : anniversaires, personnages historiques, restauration d'objets, statues, etc.

Fonds des legs : Aide financière aux projets d'immobilisations communautaires qui visent la restauration, la rénovation ou la transformation d'édifices existants ou d'espaces extérieurs (par exemple une statue, un centre communautaire, un monument, un achat lié à un jardin ou à une œuvre d'art) destinés à un usage communautaire.

Patrimoine canadien (Montréal)

Édifice Dominique Ducharme
105, rue McGill, pièce 200
Montréal (Québec) H2Y 2E7

PCH.quebec-quebec.PCH@canada.ca

1-866-811-0055

www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/developpement-communautes.html

Patrimoine canadien (Québec)

3, Passage du Chien d'Or
Québec (Québec) G1R 3Z8

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA - VOLET INITIATIVES COLLECTIVES

Ce volet appuie l'essor de l'industrie canadienne de la musique en favorisant la présence accrue des entreprises, des sociétés, des maisons de disques, des créateurs et des artistes canadiens sur la scène régionale, nationale et internationale. Ce volet fournit de l'aide financière pour organiser des conférences et des cérémonies de remise de prix, des expositions physiques et virtuelles, ainsi que des projets d'expansion des marchés.

Admissibilité :

- Les organismes canadiens à but non lucratif;
- Les associations ou les entreprises détenues et contrôlées par des Canadiens.

www.musicaction.ca

Musicaction

4385, rue Saint-Hubert, bureau 2
Montréal (Québec) H2J 2X1
1 800 861-5561
Courriel : info@musicaction.ca

FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS (FCEC)

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) contribue à améliorer les conditions matérielles qui favorisent l'innovation dans les milieux artistique, patrimonial et créatif. Le Fonds appuie des projets de rénovation et de construction ainsi que l'acquisition d'équipement spécialisé et la réalisation d'études de faisabilité reliées aux espaces culturels.

Admissibilité : Être un organisme artistique ou patrimonial à but non lucratif (OBNL).

Projets admissibles :

- Projets proposant des installations artistiques et patrimoniales, telles que des musées, des théâtres et des centres d'arts de la scène.
- Projets de hubs créatifs qui sont des espaces regroupant une variété de professionnels des secteurs des arts ou du patrimoine et de disciplines créatives où ils peuvent acquérir des compétences entrepreneuriales, créer, collaborer, innover et contribuer à l'ouverture de nouveaux marchés pour la créativité canadienne sous toutes ses formes.

Patrimoine canadien (Montréal)

Édifice Dominique Ducharme
105, rue McGill, pièce 200
Montréal (Québec) H2Y 2E7

PCH.quebec-quebec.PCH@canada.ca

1-866-811-0055

www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-espaces-culturels.html

Patrimoine canadien (Québec)

3, Passage du Chien d'Or
Québec (Québec) G1R 3Z8

Type : Prêt Subvention

Accorde de l'aide financière dans les différents domaines de la culture et des communications :

- Patrimoine et muséologie;
- Arts et lettres;
- Industries culturelles;
- Médias;
- Télécommunications;
- Multimédias et services électroniques.

Le ministère propose cinq programmes de subvention :

- Aide au fonctionnement;
- Aide aux projets;
- Aide aux immobilisations;
- Initiatives de partenariats;
- Mécénats et placements culture.

www.mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, bureau 315
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
819 371-6001
Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

PATRIMOINE CANADIEN

Type : Prêt Subvention

Patrimoine canadien est responsable des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion d'un contenu canadien; qui encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire; qui favorisent la citoyenneté active; qui appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiennes et Canadiens.

Programmes de financement :

- Arts et industries culturelles (musées et galeries, livres, magazines et journaux, films et vidéos, etc.);
- Objets et espaces patrimoniaux (conservation et préservation, expositions itinérantes, biens culturels mobiliers, etc.);
- Jours fériés, célébrations et commémorations;
- Échanges, emplois et études;
- Diversité culturelle et droits;
- Langues officielles;
- Sports.

Patrimoine canadien (Montréal)

Édifice Dominique Ducharme
105, rue McGill, pièce 200
Montréal (Québec) H2Y 2E7

Patrimoine canadien (Québec)

3, Passage du Chien d'Or
Québec (Québec) G1R 3Z8

Sans frais : 1 866 811-0055

Courriel : PCH.quebec-quebec.PCH@canada.ca

ENVIRONNEMENT CANADA

Type : Prêt Subvention

Il y a 12 programmes d'aide financière à Environnement Canada. Certains de ces programmes sont réservés à des projets visant des territoires ciblés (ex : régions de l'Atlantique, les Grands Lacs, etc.). Voici les programmes susceptibles d'intéresser des entreprises en économie sociale :

- Programme de financement communautaire ÉcoAction;
- Programme interaction communautaire;
- Initiative zéro déchet de plastique;
- Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

www.ec.gc.ca

Environnement Canada

1550, av. d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
1 800 668-6767
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FAQDD)

Type : Prêt Subvention

Soutient des actions concrètes visant des changements de comportements favorables au développement durable.

Secteurs d'intervention :

- Gestion des ressources naturelles renouvelables;
- Agriculture durable;
- Problématiques atmosphériques;
- Commerce équitable;
- Transport collectif;
- Efficacité énergétique;
- Développement d'entreprise de services;
- Écotourisme.

Programmes disponibles :

- Fonds Écoleader;
- Action climat Québec, volet local et régional;
- Magnitude 10.

www.faqdd.qc.ca

FAQDD

125, boul. Charest Est, local 305
Québec (Québec) G1K 3G5
418 692-5888
Courriel : infos@faqdd.qc.ca

www.fondsecoleader.ca

**Agent du Fonds Écoleader Centre-du-Québec
Marc-André Houle**

Corporation du développement durable
819 758-3172, poste 240
Courriel : m.houle@fondsecoleader.ca

Type : Prêt Subvention

Assure la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens :

- Programme d'aide à la recherche et au développement en environnement. Thèmes prioritaires : la gestion de l'eau, les pratiques agricoles, la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'air et des sols, la gestion des écosystèmes.
- Programme de soutien à la mission des organismes nationaux.
- Programme Interactions communautaires : aide financière et technique favorisant la réalisation de projets communautaires liés à l'écosystème du Saint-Laurent.

Il est conseillé de communiquer avec le bureau régional pour mieux connaître les différents programmes.

www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau régional Centre-du-Québec

1579, boul. Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 2A5
819 293-4122
Sans frais : 1 800 561-1616
Courriel : info@mddelcc.gouv.qc.ca

Point de service (Victoriaville)

62, rue Saint-Jean-Baptiste, S-02
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
819 752-4530

SECTEUR : LOGEMENTS COLLECTIFS

CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS

Type : Prêt Subvention

Entreprises admissibles : Coopératives et OSBL en habitation

Projets admissibles : Fin de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que des travaux de rénovation.

www.caissesolidaire.coop

Point de service Québec

155, boulevard Charest Est, bureau 500
Québec (Québec) G1K 3G6
1 877 647-1527
Courriel : caisse.t92276@desjardins.com

Point de service Montréal

2175, boulevard de Maisonneuve Est, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4S3
1 877 598-2122
Courriel : caisse.t92276@desjardins.com

Point de service Lanaudière

206, rue Baby, bureau 200
Joliette (Québec) J6E 2V5
1 877 647-1527
Courriel : caisse.t92276@desjardins.com

FIDUCIE DU CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Type : Prêt Subvention

La Fiducie offre deux fonds d'investissement :

- Le Fonds d'aide à la rénovation de l'habitation communautaire (FondsARHC) offre un nouveau produit financier pour les coopératives et les organismes à but non lucratif (OBNL) en habitation admissibles qui vise à financer la réalisation d'importants travaux de rénovation que les réserves de remplacement n'arriveront pas à financer;
- Le Fonds d'investissement pour logement étudiant (FILE) a comme principale mission de permettre le financement de logements étudiants abordables en économie sociale afin de mieux répondre aux besoins de la population étudiante du Québec.

www.fiducieduchantier.qc.ca

Fiducie du Chantier de l'économie sociale

1431, rue Fullum, bureau 207

Montréal (Québec) H2K 0B5

1 877 350-0992

Courriel : info@fiducieduchantier.qc.ca

FONDS MUNICIPAL VERT (FMV)

Type : Prêt Subvention

Le Fonds municipal vert de la FCM soutient les municipalités de toutes tailles par le financement et le renforcement des capacités, améliore la qualité de l'air, de l'eau et du sol, renforce la prise de décision d'investissement dans les infrastructures et réduit les émissions des GES. Son objectif principal est de rénover les logements existants ou de construire de nouveaux logements abordables pour accroître le rendement énergétique.

Objectifs de l'initiative Logement abordable durable :

- Environnemental : Réduire l'intensité énergétique et des émissions de GES;
- Économique : Accroître l'abordabilité de l'énergie et des logements;
- Social : Améliorer la qualité des bâtiments et accroître le confort, la santé et la qualité de vie des résidents;
- Permettre aux fournisseurs de logements de mieux planifier, construire, exploiter et entretenir des projets d'efficacité énergétique/d'énergie renouvelable.

Clientèles admissibles :

- Gouvernement municipal (ex. ville, village, région ou district);
- Organisme appartenant à la municipalité (ex. fournisseur de logements municipaux);
- Fournisseur dont la mission consiste à offrir des logements abordables à but non lucratif (à but non lucratif et coopératives).

Admissibilité des projets :

- Rénovations : Réduction minimale de 25% de la consommation d'énergie;
- Nouvelles constructions : 0 NZE/NZER;
- Abordabilité : Les loyers d'au moins 30% des logements sont inférieurs à 80% des loyers médians du marché local.

Financement disponible :

- Planification;
- Études;
- Projets pilotes;
- Projets d'immobilisations : rénovations ou nouvelles constructions.

<https://fcm.ca/fr/programmes/fonds-municipal-vert/logements-abordables-durables>

Fonds municipal vert (FMV)

1 877 417-0550

Courriel : gmfinfo@fcm.ca

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Type : Prêt Subvention

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour des ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficultés ayant des besoins particuliers en habitation :

Volet 1 : Destiné à des projets de logements permanents pour ménages à revenu faible ou modeste;

Volet 2 : Destiné à des projets de logements permanents avec services pour des personnes âgées en perte légère d'autonomie;

Volet 3 : Destiné à des projets de logements temporaires ou permanents avec services pour personnes ayant des besoins particuliers (logement temporaire aux personnes en réintégration sociale et en démarche d'autonomie en logement, hébergement d'urgence, logement temporaire destiné à des femmes ou à des jeunes victimes de violence familiale).

Modalités : La subvention varie selon le volet et peut représenter 50 %, 66 % ou 100 % des coûts de réalisation admissibles, selon le cas. Elle prend la forme d'un prêt qui devient progressivement une subvention dans la mesure où l'organisme respecte les conditions de la convention d'exploitation.

Clientèles admissibles :

- Coopératives d'habitation;
- Offices d'habitation;
- Organismes sans but lucratif;
- Sociétés acheteuses à but non lucratif.

www.habitation.gouv.qc.ca

Société d'habitation du Québec (Québec)

1054, rue Louis-Alexandre Taschereau
Aile Jacques Parizeau, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E7

Société d'habitation du Québec (Montréal)

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
1 800 463-4315

**Fédération des coopératives d'habitation
de la Mauricie et du Centre-du-Québec
(FECHMACQ)**

235, rue Hériot, bureau 230
Drummondville (Québec) J2C 6X5
819 477-6986
1 888 477-6986
Courriel : info@fechmacq.ca

**Fédération régionale des OSBL en
habitation de la Mauricie et du Centre-du-
Québec**

1160, Terrasse Turcotte
Trois-Rivières (Québec) G9A 5C6
819 697-3004
Courriel : frohmcq@habitations.qc.ca

**Groupe de ressources techniques (GRT)
des deux rives**

235, rue Hériot
Drummondville (Québec) J2C 6X5
819 477-6986
Courriel : info@fechmacq.ca

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR/ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Le ministère offre deux programmes pouvant intéresser des entreprises dans le domaine des événements sportifs et des infrastructures récréatives et sportives.

Événement sportif pour grand public

Admissibilité : Être un organisme sportif à but non lucratif (OBNL).

Aide financière : De 1 000 \$ à 7 500 \$.

<http://www.education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/programme-de-soutien-aux-evenements-sportifs-pses/>

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

1 866 747-6626

Courriel : relationsmedias@education.gouv.qc.ca

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI)

- Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec;
- Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Admissibilité :

- Organismes municipaux;
- Organismes à but non lucratif (OBNL);
- Coopératives de solidarité.

Aide financière : Maximum de 66 ²/₃ % des coûts du projet, et ce, jusqu'à 20 millions \$.

www.education.gouv.qc.ca

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

1 866 747-6626

Courriel : relationsmedias@education.gouv.qc.ca

FILACTION

Type : Prêt Subvention

Filaction, en partenariat avec le ministère du Tourisme, a mis sur pied le Fonds Tourisme PME. Dans le cadre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020, il permet de soutenir les projets d'entreprises provenant de toutes les sphères du domaine touristique. Il cible notamment les initiatives aptes à améliorer l'offre touristique québécoise en vue d'attirer de nouvelles clientèles ou de prolonger les périodes d'exploitation des entreprises.

Type d'aide : Le Fonds Tourisme PME soutient des projets à l'aide de prêts de 25 000 \$ à 250 000 \$ pour des entreprises généralement en phase de démarrage et de croissance. Filaction complète parfois le montage financier en investissant dans le projet.

<https://filaction.qc.ca>

Point de service Québec

125, boul. Charest Est, bureau 301
Québec (Québec) G1K 3G5
1 888 525-2075
Courriel: accueil@filaction.qc.ca

Point de service Montréal

2175, boul. de Maisonneuve Est, bureau 235
Montréal (Québec) H2K 4S3
1 888 525-2075
Courriel : accueil@filaction.qc.ca

TOURISME CENTRE-DU-QUÉBEC

Type : Prêt Subvention

Tourisme Centre-du-Québec est responsable de la mise en marché et de la promotion de la région touristique Centre-du-Québec. L'organisme gère un fonds régional qui peut servir à subventionner des projets visant une amélioration du tourisme.

Type d'aide : Une subvention pouvant aller de 50 à 90 % des coûts admissibles du projet.

Projets admissibles : Selon les priorités régionales. Exemples : hébergement, amélioration d'un attrait, réalisation d'études, événement spécial, etc.

www.tourismecentreduquebec.com

Tourisme Centre-du-Québec

25, rue Saint-Jacques Est, C.P. 2030
Princeville (Québec) G6L 5H1
1 888 816-4007
Courriel : info@tourismecentreduquebec.com

TOURISME QUÉBEC

Type : Prêt Subvention

Il y a neuf programmes d'aide financière au ministère du Tourisme du Québec :

- Accessibilité des régions éloignées;
- Accessibilité des établissements touristiques;
- Routes et circuits touristiques;
- Prêts pour attraits touristiques;
- Développement numérique;
- Partenariat régional en tourisme;
- Projets d'infrastructures touristiques;
- Prêts pour les PME touristiques;
- Tenue de festivals et d'événement.

www.tourisme.gouv.qc.ca

Bureau de Québec

12, rue Sainte-Anne
Québec (Québec) G1R 3X2
1 800 482-2433

Bureau de Montréal

1255, rue Peel, bureau 100
Montréal (Québec) H3B 4V4
1 888 883-8801

SECTEUR : TRANSPORT

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/TRANSPORT COLLECTIF

Type : Prêt Subvention

Ce programme du ministère des Transports du Québec se divise en quatre volets. Chaque volet a ses propres caractéristiques en termes d'organismes admissibles et de projets admissibles.

- Volet I – Aide financière au transport en commun urbain;
- Volet II – Aide financière au transport collectif régional;
- Volet III – Aide financière à la réalisation d'études sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au fonctionnement des centres de gestion des déplacements;
- Volet IV – Aide financière à la réduction tarifaire consentie sur des laissez-passer régionaux.

www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/transport-collectif/programme-transport-collectif/Pages/padtc.aspx

Direction générale de la Mauricie-Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5SE
819 371-6896

Courriel : dmcq@transports.gouv.qc.ca

QUATRIÈME SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT RÉGIONALES

DESJARDINS CAPITAL

Type : Prêt Subvention

Types de prêt : Participation en capital-actions et prêt sans garantie.

Types d'entreprises admissibles : Entreprises en démarrage, entreprises en croissance et entreprises en transfert (repreneurs et cédants).

www.desjardinscapital.com

Bureaux Centre-du-Québec
905, rue Gauthier, 2^e étage
Drummondville (Québec) J2C 0A1
819 477-3689

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (DEC) POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Type : Prêt Subvention

Développement économique Canada propose trois volets pour soutenir financièrement une entreprise :

- Croissance économique régionale par l'innovation;
- Programme de développement économique du Québec;
- Programme de développement des collectivités.

Admissibilité : PME et organismes à but non lucratif et à vocation économique.

Pour en savoir davantage sur ces programmes et sur le niveau des aides financières, vous devez communiquer avec le bureau régional de DEC.

<https://dec.canada.ca/fra/programmes/index.html>

Bureau d'affaires Centre-du-Québec
1100, boul. René-Lévesque, bureau 105
Drummondville (Québec) J2C 5W4
1 800 567-1418

Type : Prêt Subvention

Le ministère a créé un Fonds spécifique pour le Centre-du-Québec et la Mauricie. Il s'agit du Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

www.economie.gouv.qc.ca

Direction régionale du Centre-du-Québec

Centre administratif

62, rue Saint-Jean-Baptiste, bureau 1.03

Victoriaville (Québec) G6P 4E3

Téléphone : 819 752-9781

Télécopieur : 819 758-4306

Sans frais : 1 866 463-6642

Courriel : dr.centre.du.quebec@economie.gouv.qc.ca

Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)

Reconduction confirmée, date à venir.

Le programme s'adresse aux entreprises d'économie sociale souhaitant rénover, construire ou acquérir un bâtiment pour le développement de leurs affaires et de leur offre de service.

Le PIEC constitue l'une des mesures phares du Plan d'action gouvernemental en économie sociale (2015-2020), rendu public en mai 2015. Il dispose d'une enveloppe globale de 20 millions de dollars, répartie sur cinq ans.

Objectifs

Soutenir les entreprises d'économie sociale dans leurs projets immobiliers pour :

- Favoriser leur développement;
- Stimuler la vitalité socioéconomique des territoires où elles sont situées;
- Accroître la qualité de leur environnement au moyen de pratiques écoresponsables.

Entreprises admissibles : Les organismes à but non lucratif et les coopératives.

Les entreprises doivent également répondre aux critères suivants :

- Produire et vendre des produits et services sur une base régulière depuis un minimum de deux ans;
- Démontrer que leur viabilité financière repose à plus de 40 % sur des revenus autonomes tirés de leurs activités économiques lors de la dernière année financière;
- Si elles sont locataires du bâtiment visé par le projet, détenir un bail emphytéotique d'une durée minimale de dix ans.

Projets admissibles

Le projet doit être lié à la mission d'une entreprise d'économie sociale admissible et doit respecter au moins l'un des critères suivants :

- Faire partie d'un plan d'expansion ou de repositionnement;
- Faire partie d'un plan de développement de l'offre de services;
- Être nécessaire au maintien des activités.

De plus, l'entreprise doit démontrer :

- Que le projet est nécessaire à son développement entrepreneurial et à l'accomplissement de sa mission collective;
- Que l'aide financière demandée est complémentaire aux sources de financement traditionnelles et qu'elle est essentielle à la réalisation du projet.

Les projets admissibles se divisent en trois volets :

Volet rénovation : La réfection, l'amélioration, la restauration ou la mise aux normes d'un bâtiment servant à la production, à la vente ou à la desserte de biens et de services;

Volet construction : La construction, l'agrandissement, le recyclage ou la reconstruction d'un bâtiment servant à la production, à la vente ou à la desserte de biens et de services;

Volet acquisition : L'acquisition d'un bâtiment servant à la production, à la vente ou à la desserte de biens et de services.

Critères d'analyse de la demande

Toute demande d'aide financière admissible et recevable fera l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

- L'appréciation du projet et de son utilité sociale;
- L'adéquation entre le projet et le plan de développement ou de repositionnement de l'entreprise;
- La capacité de l'entreprise de mener le projet à terme;
- L'appréciation des retombées potentielles du projet;
- L'évaluation financière et économique du projet.

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-dimmobilisation-en-entrepreneuriat-collectif-piec/>

Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie

Le fonds de diversification économique de 200 millions de dollars constitue le principal outil pour la mise en œuvre du [Plan de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie](#). Il permet :

- D'attirer des investissements privés;
- De favoriser l'émergence d'entreprises performantes et innovantes.

Le fonds soutient essentiellement :

Des projets d'investissement de PME, incluant les entreprises d'économie sociale, visant :

- Le démarrage de nouvelles entreprises;
- La croissance des entreprises existantes;
- La réalisation d'études de faisabilité préalables à la mise en œuvre de projets d'investissement;
- Les projets de développement de nouveaux produits ou de procédés ainsi que la mise en place de services d'incubation favorisant le démarrage d'entreprises innovantes.

Les interventions prendront principalement la forme :

- De prêts;
- De garanties de prêt;
- De prises de participation.

Référez-vous à la MRC ou l'organisme de développement économique de votre territoire.

Société de développement économique de Drummondville (SDED)

1400, rue Jean-Berchmans Michaud
Drummondville (Québec) J2C 7V3
819 477-5511

<http://www.sded.ca>

Entreprendre MRC Bécancour

3689, boul. Bécancour, bureau 1
Bécancour (Québec) G9H 3W7
1 866 441-0404

www.egaleplus.com

Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région

747, boul. Pierre-Roux Est
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
819 758-3172

<http://www.cdevr.ca>

MRC Nicolet-Yamaska

257-1, rue de Monseigneur-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1
819 293-2997

<http://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca>

MRC de l'Érable

1783, av. Saint-Édouard, bureau 300
Plessisville (Québec) G6L 3S7
819 362-2333

<http://www.erable.ca>

CINQUIÈME SECTION : SOURCES DE FINANCEMENT SUPRALOCALES OU LOCALES

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC)

Type : Prêt Subvention

Les SADC ou CAE ont pour mission de contribuer au développement des collectivités et de leur territoire par la collecte et la circulation de l'information, l'animation de projets, la concertation des partenaires du développement ou par le soutien financier et technique à la création et au maintien d'emplois et d'entreprises.

N.B. La disponibilité et les conditions peuvent varier. Référez-vous directement à la SADC de votre territoire.

SADC Arthabaska-Érable

975, boul. Pierre-Rioux Est, bureau 101
Victoriaville (Québec) G6T 1T8
819 758-1501
Courriel : sadc_ae@ciril.qc.ca
www.sadcae.ca

SADC Nicolet-Bécancour

75, Place du 21 mars, bureau 202
Nicolet (Québec) J3T 1E9
819 233-3315
www.sadnicoletbecancour.ca

Centre d'aide aux entreprises (CAE) de Drummond

230, rue Brock, bureau 475
Drummondville (Québec) J2C 1M3
819 474-6477
Courriel : erold.mayrand@caedrummond.ca
www.caedrummond.ca

MRC OU ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

Chaque MRC et organisme de développement économique du territoire détermine ses priorités d'intervention et le type de soutien qu'il entend offrir. Les entrepreneurs en économie sociale sont donc invités à communiquer avec l'organisme concerné par leur projet pour de plus amples informations.

Société de développement économique de Drummondville (SDED)

Fonds local d'investissement (FLI)

Type : Prêt Subvention

Stimule l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès au capital de démarrage ou l'expansion d'entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale.

Fonds de développement structurant des territoires

Type : Prêt Subvention

La mesure peut soutenir des initiatives de la MRC, des municipalités locales, des conseils de bande ainsi que des organismes en éducation, en santé et en services sociaux. Les organismes à but non lucratif, les coopératives de solidarité et de consommateurs peuvent également être soutenus.

Fonds local de solidarité

Type : Prêt Subvention

Encourage l'esprit entrepreneurial en mettant à la disposition des entreprises un financement adapté à leurs besoins pour réaliser des projets rentables et créateurs d'emplois, notamment pour : démarrer ou acquérir une entreprise, appuyer des projets d'exportation, soutenir la croissance d'une entreprise, moderniser une entreprise et améliorer la productivité.

Attribution des fonds : Prêt participatif ou prêt conventionnel. Possibilité d'investissement jusqu'à 100 000 \$.

Organismes admissibles : Toutes les entreprises dont le siège social est situé au Québec, y compris les entreprises d'économie sociale.

Projets admissibles : Les secteurs d'activité admissibles sont en lien avec le plan d'action élaboré et les priorités de développement déterminées par les acteurs du développement local.

**Société de développement de
Drummondville (SDED)**

1400, rue Jean Berchmans Michaud
Drummondville (Québec) J2C 7V3
819 477-5511
<http://www.sded.ca>

MRC de Nicolet-Yamaska

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS), ci-après nommés « Fonds locaux »

Type : Prêt Subvention

Les Fonds locaux encouragent l'entrepreneuriat local en favorisant le soutien au démarrage, l'expansion, l'acquisition et la relève d'entreprises viables, incluant l'économie sociale, en plus de supporter la création et le maintien d'emplois durables de même que les projets innovants ou entraînant une diversification économique du territoire.

Fonds de développement des entreprises du territoire (FDET)

1- Programme Jeunes Entrepreneur(e)s

Type : Prêt Subvention

Vise à aider les jeunes entrepreneurs à créer une première entreprise ou assurer la relève d'une entreprise existante en leur offrant un soutien financier pour y parvenir.

Nature de l'aide financière : Subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ par promoteur et/ou par projet, s'il y a plus d'un promoteur admissible.

Critères d'admissibilité (candidat) :

- Être citoyen canadien ou immigrant reçu;
- Être âgé d'au moins 18 ans et d'au plus 40 ans;
- Posséder une expérience ou une formation dans un domaine relié à la nature du projet;
- S'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise (minimum de 35 heures par semaine).

Critères d'admissibilité (projet) :

- Être financé en partie par une mise de fonds effectuée par l'entrepreneur ou le groupe de promoteurs admissibles;
- Entraîner la création d'au moins deux emplois permanents ou l'équivalent dans les deux années suivant le début de la réalisation du projet.

2- Programme de soutien à l'investissement stratégique

Type : Prêt Subvention

Soutien aux investissements stratégiques pour le développement de nouveaux produits et/ou de procédés, le développement de nouveaux marchés ou la mise en place de solutions numériques intégrées à la stratégie d'entreprise.

Nature de l'aide financière :

- Subvention pouvant aller jusqu'à 20 000 \$;
- Maximum 50 % des dépenses admissibles;
- Maximum 50 % d'aide gouvernementale dans le cadre du projet;
- Seuil d'intervention minimum de 2 000 \$.

3- Programme d'aide au développement des entreprises en économie sociale

Type : Prêt Subvention

Soutien aux projets d'investissements réalisés par les entreprises en économie sociale.

Nature de l'aide financière :

- Subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 \$;
- Maximum 80 % des dépenses admissibles;
- Maximum 80 % d'aide gouvernementale dans le cadre du projet;
- Seuil d'intervention minimum de 2 000 \$.

Critères d'admissibilité du projet :

- Permettre la production de biens ou de services et générer des revenus autonomes;
- Permettre la création ou le maintien d'emplois durables;
- Permettre la diversification ou la croissance des revenus autonomes de l'entreprise d'économie sociale;
- Entraîner des retombées locales soutenant le développement du territoire;
- Comprendre une contribution de l'organisme qui peut prendre différentes formes.

Fonds de développement structurant des territoires (FDST)

Type : Prêt Subvention

La mesure peut soutenir des initiatives de la MRC, des municipalités locales, des conseils de bande ainsi que des organismes en éducation, en santé et en services sociaux. Les organismes à but non lucratif, les coopératives de solidarité et de consommateurs peuvent également être soutenus.

MRC Nicolet-Yamaska

257-1, rue de Monseigneur-Courchesne

Nicolet (Québec) J3T 2C1

819 293-2997

<http://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca>

Entreprendre MRC Bécancour

Fonds local d'investissement (FLI)

Type : Prêt Subvention

Stimule l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès au capital de démarrage ou l'expansion d'entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale.

Fonds de développement structurant des territoires

Type : Prêt Subvention

La mesure peut soutenir des initiatives de la MRC, des municipalités locales, des conseils de bande ainsi que des organismes en éducation, en santé et en services sociaux. Les organismes à but non lucratif, les coopératives de solidarité et de consommateurs peuvent également être soutenus.

Fonds local de solidarité FTQ

Type : Prêt Subvention

Encourage l'esprit entrepreneurial en mettant à la disposition des entreprises un financement adapté à leurs besoins pour réaliser des projets rentables et créateurs d'emplois, notamment pour : démarrer ou acquérir une entreprise, appuyer des projets d'exportation, soutenir la croissance d'une entreprise, moderniser une entreprise et améliorer la productivité.

Attribution des fonds : Prêt participatif ou prêt conventionnel. Possibilité d'investissement jusqu'à 100 000 \$.

Organismes admissibles : Toutes les entreprises dont le siège social est situé au Québec, y compris les entreprises d'économie sociale.

Projets admissibles : Les secteurs d'activité admissibles sont en lien avec le plan d'action élaboré et les priorités de développement déterminées par les acteurs du développement local.

Entreprendre MRC Bécancour

3689, boul. Bécancour, bureau 1
Bécancour (Québec) G9H 3W7
1 866 441-0404
www.egaleplus.com

Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CDEV)

Fonds local d'investissement (FLI)

Type : Prêt Subvention

Stimule l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès au capital de démarrage ou l'expansion d'entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale.

Programmes jeunes promoteurs

Type : Prêt Subvention

Visé à aider les jeunes entrepreneurs à créer une première entreprise en leur offrant un soutien financier au moment du démarrage.

Nature de l'aide financière : Subvention pouvant aller jusqu'à 4 000 \$ par promoteur et par projet.

Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou immigrant reçu;
- Être âgé d'au moins 18 ans et au plus 35 ans;
- Posséder une expérience ou une formation dans un domaine relié à la nature du projet;
- S'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise (minimum de 35 heures par semaine).

Soutien à l'investissement stratégique

Type : Prêt Subvention

Aide à la formation, aux services professionnels, à la mise aux normes et à la prospection.

Fonds dédiés à la réalisation de projets d'investissement qui améliorent l'environnement immédiat de l'entreprise, qui comportent un caractère novateur et qui génèrent un effet de levier sur la diversification économique.

Fonds de développement structurant des territoires

Type : Prêt Subvention

La mesure peut soutenir des initiatives de la MRC, des municipalités locales, des conseils de bande ainsi que des organismes en éducation, en santé et en services sociaux. Les organismes à but non lucratif, les coopératives de solidarité et de consommateurs peuvent également être soutenus.

Fonds local de solidarité

Type : Prêt Subvention

Encourage l'esprit entrepreneurial en mettant à la disposition des entreprises un financement adapté à leurs besoins pour réaliser des projets rentables et créateurs d'emplois, notamment pour : démarrer ou acquérir une entreprise, appuyer des projets d'exportation, soutenir la croissance d'une entreprise, moderniser une entreprise et améliorer la productivité.

Attribution des fonds : Prêt participatif ou prêt conventionnel. Possibilité d'investissement jusqu'à 100 000 \$.

Organismes admissibles : Toutes les entreprises dont le siège social est situé au Québec, y compris les entreprises d'économie sociale.

Projets admissibles : Les secteurs d'activité admissibles sont en lien avec le plan d'action élaboré et les priorités de développement déterminées par les acteurs du développement local.

MRC de L'Érable

Fonds local d'investissement - Développement économie sociale (FLI-DES)

Type : Prêt Commandite

Aide financière accordée :

- 1 000 \$ à 25 000 \$ (possibilité de 20 % non remboursable);
- Taux d'intérêt de 0,5 % pour la première année et augmentation de 0,5 % à chaque année supplémentaire pour la durée du prêt;
- Période d'amortissement de 36 à 84 mois.

Critères de sélection :

- Projet qui répond à des besoins sociaux déterminés par la communauté;
- Concordance avec les orientations du plan d'action local pour l'économie et l'emploi.

Fonds de développement structurant des territoires

Type : Prêt Subvention

La mesure peut soutenir des initiatives de la MRC, des municipalités locales, des conseils de bande ainsi que des organismes en éducation, en santé et en services sociaux. Les organismes à but non lucratif, les coopératives de solidarité et de consommateurs peuvent également être soutenus.

Fonds local de solidarité

Type : Prêt Subvention

Encourage l'esprit entrepreneurial en mettant à la disposition des entreprises un financement adapté à leurs besoins pour réaliser des projets rentables et créateurs d'emplois, notamment pour : démarrer ou acquérir une entreprise, appuyer des projets d'exportation, soutenir la croissance d'une entreprise, moderniser une entreprise et améliorer la productivité.

Attribution des fonds : Prêt participatif ou prêt conventionnel. Possibilité d'investissement jusqu'à 100 000 \$.

Organismes admissibles : Toutes les entreprises dont le siège social est situé au Québec, y compris les entreprises d'économie sociale.

Projets admissibles : Les secteurs d'activité admissibles sont en lien avec le plan d'action élaboré et les priorités de développement déterminées par les acteurs du développement local.

Développement économique de l'Érable

1783, av. Saint-Édouard, bureau 300

Plessisville (Québec) G6L 3S7

819 362-2333

<http://www.erable.ca>

AUTRES PROGRAMMES OU SOURCES DE FINANCEMENT

CENTRE DE TRANSFERT D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (CTEQ)

Non disponible pour l'instant.

Type : Prêt Subvention

Le Centre de transfert d'entreprise du Québec offre un soutien financier pour les entreprises qui veulent céder leurs activités et un soutien financier pour les entreprises qui veulent les acquérir.

Types de soutien :

- Un cédant peut bénéficier d'un support financier allant jusqu'à 10 000 \$ afin d'évaluer la faisabilité d'une reprise par une coopérative ou autre entreprise collective;
- Le groupe de repreneurs collectifs peut bénéficier d'un support financier s'élevant jusqu'à 10 500 \$ pour des services spécialisés inhérents au transfert d'une entreprise.

<https://ctequebec.com/>

Centre de transfert d'entreprise du Québec

440, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1501
Montréal (Québec) H2Z 1V7
1 844 200-CTEQ (2837)
Courriel : info@ctequebec.com

MICRO-CRÉDIT

Type : Prêt Subvention

Admissibilité : Entreprise n'ayant pas accès au crédit traditionnel.

Type de prêt : Un montant pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ pour une durée d'un à cinq ans.

<https://microentreprendre-cdq.ca/fr/>

Microentreprendre Centre-du-Québec

75, Place du 21 mars, bureau 202
Nicolet (Québec) J3T 1E9
873 996-5332
Courriel : info@microentreprendre-cdq.ca

DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

RELEVÉ COMPLET ET MISE À JOUR DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DES GOUVERNEMENTS

www.canada.gc.ca/fr

Onglets : Entreprise et industrie ou Subvention et financement ou effectuer une recherche par mots-clés en fonction des besoins, du secteur ou de l'état d'avancement du projet.

www.gouv.qc.ca

Onglet : Entreprises et travailleurs autonomes et, par la suite, l'onglet Aide, conseils et obligations.

LES OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES

Les obligations communautaires

- Permettent aux entreprises sous la forme d'OBNL de mobiliser de nouvelles sources de capitaux privés auprès de leur communauté de soutien, d'assurer leur développement et de renforcer leur ancrage territorial;
- Participent d'une volonté d'implication directe de la communauté.

Pour plus d'informations ou pour de l'accompagnement, communiquez avec le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec.

Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec

C.P. 24

Nicolet (Québec) J3T 1A1

819 692-6061

Courriel : dg@poleescentre-du-quebec.ca

www.economiesocialecentreduquebec.com

Ou visitez : www.tiess.ca/obligations-communautaires.

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le financement participatif (crowdfunding)

Le financement participatif attire de nombreuses entreprises d'économie sociale qui y voient une manière de diversifier leurs sources de financement, de sensibiliser et d'informer sur leur mission et leurs services et enfin, de mobiliser leur communauté de soutien. Ce mode de financement est une avenue intéressante pour transformer le capital social en capital financier. Il peut s'agir de contributions reçues comme des dons ou des avances (préventes) pour un produit ou un service à venir. Toutefois, la réussite d'une campagne de financement participatif nécessite une certaine préparation.

www.tiess.ca/guide-sur-le-financement-participatif-pour-les-entreprises-deconomie-sociale-2017

FONDACTIONS

D'autres organismes peuvent être approchés pour diversifier ses sources de financement. On pensera notamment aux fondations privées, publiques ou communautaires.

- **Fondations privées :**
 - Il y a plus de 700 fondations privées au Québec. Environ 450 offrent des subventions. Les autres donnent majoritairement à une seule organisation ou gèrent leur propre programme d'activités de bienfaisance.
- **Fondations publiques :**
 - Il existe un peu plus de 1 000 fondations publiques au Québec. Elles soutiennent un seul organisme (ex. : hôpital) ou une cause en particulier (ex. : environnement).
- **Fondations communautaires :**
 - Il existe une dizaine de fondations communautaires au Québec. Ces fondations ont deux types de fonds :
 - Les fonds d'individus ou de familles, qui correspondent à une fondation privée. Ces fonds sont donc dirigés vers une organisation spécifique ou vers une cause particulière;
 - Les fonds créés par des organismes servent à diriger leur propre fonds de dotation au sein d'une fondation régionale et ainsi profiter des rendements annuels du collectif.
- **Clubs sociaux philanthropiques :** Lions, Rotary, Kinsmen, etc.;
- **Syndicats, Fonds et Caisses de bienfaisance d'employés;**
- **Les communautés religieuses;**
- **Activités-bénéfices;**
- **Commandites d'entreprises :** UPA, Canards Illimités Canada, Programme de commandites *Les Rendez-vous Loto-Québec*.

Ces sources de financement peuvent être utiles pour des besoins ponctuels : immobilisation, projet, promotion, etc. Par contre, elles peuvent donner lieu à l'émission de reçus aux fins d'impôt. ***IL EST TRÈS IMPORTANT DE VÉRIFIER SI CELA S'AVÈRE UNE EXIGENCE AVANT DE FAIRE LE DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE, CAR SI VOTRE ENTREPRISE NE PEUT REMETTRE CE TYPE DE REÇUS, LA DEMANDE SERA AUTOMATIQUEMENT REFUSÉE.*** Également, des restrictions sont possibles dans le cadre des activités-bénéfices (ex. : permis pour vente d'alcool, permis pour loterie). Il faut s'informer des règles en vigueur et des permis exigés.

Par ailleurs, il est important de bien définir son projet (par qui, pour qui, où, montant total, montant demandé, échéances, impacts, etc.) et de cibler l'organisation la plus susceptible de répondre favorablement à la demande. Lorsque l'organisation est ciblée, il est aussi judicieux de développer et d'offrir une formule *gagnante-gagnante*. Déterminer quels sont les avantages pour l'organisation de donner son soutien financier à un tel projet (ex. : plan de visibilité, présidence d'honneur, etc.). Autant que possible, établir un contact personnalisé et assurer un suivi à la suite du dépôt de la demande. Il importe de considérer que ces organisations reçoivent un nombre important de demandes. Généralement, leur réponse dépend de la clarté du projet, mais surtout, de la correspondance avec leur mission. Pour plusieurs, la possibilité d'avoir une visibilité fera la différence.

QUELQUES FONDATIONS...

FONDATION BÉATI

- En solidarité avec les personnes appauvries et exclues et en complicité avec les groupes engagés pour la justice, la Fondation Béati veut contribuer à construire un monde plus juste et plus solidaire.
- La Fondation Béati soutient financièrement des projets cherchant à répondre tant aux enjeux sociaux qu'aux enjeux spirituels et religieux qui traversent la société québécoise.
- La Fondation priorisera un financement régulier pouvant avoir un caractère structurant pour les organismes bénéficiaires. La Fondation évalue qu'une cible aux environs de 30 000 \$ par projet soutenu peut offrir des conditions de réalisations intéressantes.

La Fondation Béati :

- Limite son financement de projets au Québec;
- Finance essentiellement des salaires pour des OBNL.

Fondation Béati

785, chemin de Chambly, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3M2
450 651-8444
Courriel : info@fondationbeati.org

<https://www.fondationbeati.org>

FONDATION BONDUELLE

Cette fondation internationale soutient des actions de terrain concrètes portées par des acteurs locaux, qui ont pour but d'accompagner les mangeurs vers des comportements alimentaires durables. La Fondation fait des appels de projets; il faut s'inscrire auprès de la Fondation pour connaître les périodes d'appel de projets.

Admissibilité : Être un organisme à but non lucratif (OBNL).

Projets admissibles : Projet comportant de la recherche, œuvrant pour l'acquisition de nouvelles connaissances sur l'alimentation végétale, et pour la mise en pratique des connaissances acquises sur le terrain. Le projet doit aussi impliquer des citoyens concrètement.

www.rp-carrees.com

<http://www.fondation-louisbonduelle.org/>

Fondation Bonduelle

France
RP carrées Netco Group
63, rue d'Angleterre
59000 Lille
Vanessa VAZZAZ
Tel. 03 28 52 07 42

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Type : Prêt Subvention

Depuis 1987, la Fondation de la faune intervient dans toutes les régions du Québec afin d'offrir du soutien financier et technique aux organismes qui réalisent des projets de conservation et de mise en valeur des milieux de vie de la faune.

Fournit une aide financière ou technique aux projets en lien avec :

- La protection d'habitats fauniques;
- L'aménagement d'habitats fauniques;
- L'acquisition de connaissances;
- Le partenariat faunique;
- La pêche et la relève.

À partir de 2020, la FFQ administre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Cette fondation peut financer des projets d'acquisition de terrains pour des fins de conservation. La subvention maximale est de 100 000 \$ par projet.

www.fondationdelafaune.qc.ca/

Fondation de la faune du Québec

1175, av. Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
1 877 639-0742
Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca

HABITAT FAUNIQUE CANADA (HFC)

Type : Prêt Subvention

Habitat faunique Canada travaille de concert avec les collectivités, les propriétaires fonciers, les gouvernements, les organismes non gouvernementaux ainsi que les entreprises pour trouver des solutions efficaces aux problèmes liés à l'habitat faunique.

Types de subvention :

- o Subventions pour la conservation des habitats;
- o Subventions de recherche;
- o Subventions pour des activités de réseautage liées à la conservation.

<https://whc.org/fr>

Habitat Faunique Canada
2039, rue Robertson, bureau 247
Ottawa (Ontario) K2S 8R2
1 800 669-7919
Courriel : admin@whc.org

SAPUTO

La compagnie Saputo investit 1 % de ses revenus dans des projets visant à aider les collectivités à adopter un mode de vie sain comprenant une bonne nutrition et de l'activité physique. La compagnie peut également subventionner des équipements sportifs comme des terrains de soccer, de baseball, des pistes de course et des patinoires.

Admissibilité : Organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir un mode de vie sain (OBNL).

www.saputo.com/fr-ca/nous-joindre

Siège social corporatif Saputo inc.
6869, Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1P 1X8
514 328-6662

TECHSOUP CANADA

La mission de TechSoup Canada est d'aider les organisations à but non lucratif à réaliser leur potentiel grâce aux nouvelles technologies. Son rôle est de faciliter l'accès à ces technologies par le partage des outils, des savoirs, des compétences et des talents.

Le Programme de Donations est destiné aux :

- o Organismes de bienfaisance enregistrés avec l'Agence du Revenu du Canada;
- o Organisations provinciales à but non lucratif;
- o Organisations fédérales à but non lucratif;
- o Bibliothèques publiques canadiennes;
- o Associations de sport amateur.

À noter :

- Le Programme de Donations n'est pas accessible aux organisations qui font la promotion de, ou pratiquent, la discrimination basée sur un handicap, l'âge, l'origine ethnique ou nationale, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle ou les revenus.
- Les produits distribués dans le cadre du programme de donations sont attribués aux organisations dûment qualifiées qui en font la demande pour contribuer à leur mission d'organisme de bienfaisance ou à but non lucratif, et non pour satisfaire des intérêts particuliers.
- Ces produits ne peuvent en aucun cas être cédés ou revendus ; ils ne peuvent également pas être offerts en compensation pour des services reçus ou servir de prix pour une collecte de fonds.
- Des documents justificatifs sont requis pour confirmer votre statut fiscal, numéro d'inscription au registre et adresse. Les organisations à but non lucratif en particulier doivent fournir leurs Lettres Patentes, Lettres Patentes Supplémentaires ou Certificat d'Incorporation issu par le gouvernement de leur province.

<http://www.techsoupcanada.ca/francais>

TechSoup Canada
Centre for Social Innovation - Spadina
192, Spadina avenue, suite 203
Toronto (Ontario) M5T 2C2
1 855 281-5499
Courriel : customerservice@techsoupcanada.ca